

Havelange, le 28 mars 2014



HAVELANGE – Opération de Développement Rural/ Agenda 21 local

Compte-rendu de la première réunion du GT « Vieillesse et croissance démographique »

Havelange, le 27 mars 2014

Participants : F. Dujardin, C. Labarre, M-J Meessen, I. Monjoie-Delperdange, et C. Martin.

Collège communal : Marie-Paule Lerude, A. Duchene

Fondation rurale de Wallonie : Hervé Pirard et Jessica Donati

Excusés : Roland Van Nieuwenhoven, Anne Goffin, Georgia Mauve, Marc Libert

Du concret :

Lancement par la bibliothèque d'un service de prêt de livres à domicile

Quoi : sur demande, des PMR pourront recevoir chez eux jusqu'à 5 livres/mois, en prêt (0,3 €/livre), grâce à un bénévole qui fera le lien entre son village et la bibliothèque

Quand : dès le 23 avril

Où : Flostoy (et hameaux), Méan et Porcheresse

Qui : les PMR

Avec qui : bibliothèque + bénévoles

- les bénévoles prennent et ramènent les livres à Havelange (lien bibliothèque)
- ils déposent et reprennent les livres chez les PMR intéressées (pas de gestion €)
- ils bénéficient du prêt gratuit de leurs livres + ...

Comment : **contacter Françoise Blanckaert ou Cécile Mailleux à Havelange : 083/63.46.60**

A VOUS DE JOUER !

1. Accueil par l'agent de développement FRW

Hervé Pirard remercie les participants pour leur présence.

Fondation Rurale de Wallonie
Rue de Hiéttine, 2 – 5370 HAVELANGE

Tél: (0)83 66 07 70
Fax: (0)83 63 41 59
condroz@frw.be - www.frw.be

2. Objectifs de la réunion

La deuxième réunion du GT « Vieillesse et croissance démographique » vise à préciser, sur base des idées émises le 13/03 ou de nouvelles idées, des projets en matière de vieillissement de la population et de croissance démographique, y compris les besoins en logements et services/infrastructures.

3. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mars 2014

Le compte-rendu est approuvé sans remarque.

4. Informations sur l'Opération de Développement Rural (ODR)

A travers son Opération de Développement Rural, la Commune de Havelange, accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), s'est engagée dans un large processus participatif dont la finalité est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. Concrètement, mandataires et citoyens s'associent pour définir ensemble un programme d'actions et de projets à mettre en œuvre pendant 10 ans, le Programme Communal de Développement Rural (PCDR). A Havelange, le conseil communal a décidé d'entreprendre une ODR dans l'esprit du développement durable d'où son « label » Agenda 21 Local.

Retenons également qu'une ODR est une initiative communale. Il s'agit d'un choix des mandataires d'associer les habitants à la réflexion sur l'avenir de leur commune. Enfin, L'approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon permet l'accès à certains subsides, ceux-ci pouvant atteindre jusqu'à 80% maximum du montant total d'un projet.

Dans un premier temps, un diagnostic a permis d'identifier 7 grands enjeux pour le développement de la commune. L'un d'entre eux concerne la protection et la valorisation des patrimoines naturel, paysager, bâti et historique.

Les 7 enjeux identifiés actuellement sont :

THÈME 1 : ÉCONOMIE LOCALE, AGRICULTURE ET TOURISME

→ ***Enjeu n°1 : favoriser le maintien, la diversification et le développement d'activités économiques durables, notamment agricoles et touristiques, en valorisant les ressources locales et dans le respect de la vie rurale.***

THÈME 2 : LE PATRIMOINE BÂTI, NATUREL, HISTORIQUE ET PAYSAGER

→ ***Enjeu n°2 : protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti et historique par un inventaire précis, l'adoption d'outils adaptés et la sensibilisation de la population***

THÈME 3 : LES LIENS SOCIAUX ET LA SOLIDARITÉ, LA VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

→ ***Enjeu n°3 : renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité communal ainsi que le bien-être des habitants à travers le dynamisme associatif, la solidarité et les liens sociaux.***

THÈME 4 : LA MOBILITÉ ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- **Enjeu n°4 : satisfaire les besoins en mobilité et garantir une mobilité douce sécurisée permettant l'accès aux différents services et infrastructures.**

THÈME 5 : L'ÉNERGIE

- **Enjeu n°5 : réduire la dépendance énergétique des Havelangeois et promouvoir les énergies renouvelables.**

THÈME 6 : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, LE LOGEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

- **Enjeu n°6 : adapter les services, le logement et les infrastructures au vieillissement et à l'augmentation de la population, en privilégiant des services de proximité accessibles à tous.**

THÈME 7 : LES FINANCES COMMUNALES, LA GESTION DES SERVICES COMMUNAUX, LA COMMUNICATION INTERNE ET VERS LES CITOYENS ET LA DÉMOCRATIE LOCALE

- **Enjeu n°7 : renforcer la bonne gouvernance locale.**

Ces enjeux vont encore évoluer au fil du temps, sur base des différentes remarques des GT, du travail de la CLDR et de l'auteur de programme.

5. Résultats du travail sur les projets

Les idées de projets émises lors de la 1^{ère} réunion ont été regroupées et restructurées en projets potentiels.

Signalons que la commune mène actuellement une réflexion sur la création d'un conseil consultatif communal des aînés à Havelange. Une rencontre entre communes s'est tenue à ce sujet le mardi 25/03/2014.

Projet 1 : Rédiger et publier une brochure d'information décrivant les services existants dans la commune, classés par catégorie d'âge (selon l'utilisation de ces services)

Ce qui existe déjà :

- le CPAS (Chantal Vandeputte) a réalisé un répertoire de toutes les possibilités de transport qui existent sur Havelange
- un carnet présentant la Commune est distribué aux nouveaux arrivants
- le site web communal est actuellement en travaux. Il contiendra toutes ces informations.
- les pages centrales du bulletin communal sont consacrées à des informations pratiques

Le projet :

Il consisterait donc en la création d'une brochure sous format électronique (pour permettre des mises à jour faciles) et sous format papier (nécessaire pour les personnes âgées et les personnes ne disposant pas d'internet). Les informations contenues dans la brochure seront issues du site web.

Concrètement :

- La brochure sera distribuée en toutes-boîtes. Une mise à jour est envisagée annuellement ou bisannuellement, selon l'importance des changements. Elle pourrait prendre la forme d'un feuillet rectificatif distribué en toutes-boîtes ou d'un article dans le bulletin communal.
- Les services seront classés selon les catégories d'âge. Les services couvrant plusieurs catégories seront regroupés dans une catégorie spécifique.
- Chaque rubrique reprendra un descriptif du service offert, les coordonnées du service (tél, web). De manière générale, le groupe propose d'indiquer le n° général du service (sauf si il s'agit d'indépendants) afin de faciliter les mises à jour.
- Le groupe suggère de mentionner (au minimum) les commerces qui effectuent des livraisons à domicile et les commerces ambulants (indiquer leurs coordonnées pour que les habitants puissent demander leur passage).
- Promotion des services d'aide à l'adaptation des logements (PMR, aînés,...). (expl : prêt à 0% pour les +de 65 ans pour adapter leur logement, visites-conseils gratuites pour adapter son logement,...).

Financement : il faudra évaluer le budget. Il faut étudier la possibilité d'un partenariat avec la Province (notamment via leur imprimerie) et l'insertion de publicités.

A creuser : Faut-il mentionner toutes les professions ? (notamment les professions liées aux thérapies alternatives ?

Pour poursuivre : le groupe envisage la création d'un GT mixte (personnel communal, population, Collège) pour passer en revue les données et éventuellement compléter le site web.¹

Projet 2 : Créer une maison d'accueil de jour des aînés, avec des locaux permettant des loisirs, des animations, des repas...

Ce qui existe déjà :

L'ACRF organise des rencontres tous les 2 mois. Elles constatent que des personnes viennent à ces réunions pour sortir de chez elles mais l'ACRF n'a pas l'encadrement nécessaire pour répondre aux besoins des personnes plus dépendantes, moins valides, plus en demande d'activités récréatives que d'activités culturelles. Les animations et conférences de l'ACRF ne sont pas adaptées à ce public pour lequel un encadrement spécial est nécessaire.

Le projet :

Créer une maison d'accueil communautaire en fonction des locaux disponibles et adaptés pour accueillir des personnes âgées isolées afin de recréer du lien social autour d'elles et de soulager les familles et les aidants-proches.

Financement : L'ADMR soutient ce type de projet en mettant un animateur à disposition pendant un an. Les locaux sont communaux.

¹ Dans la nouvelle version du site web communal, chaque utilisateur va gérer sa propre page (sous forme de mini-site)

A creuser :

Elle pourrait être localisée à Havelange si un transport adéquat est organisé. Cependant, il y a un intérêt à délocaliser dans les villages pour que les activités soit accessibles plus facilement à tous. Quelle formule privilégier ? A voir avec les locaux disponibles.

Il faut vérifier

- les normes à la création d'une MAC
- si l'accès est gratuit ou pas
- si le système fonctionne sur inscription ou accès libre



L'idée : « Encourager l'accessibilité des salles de village aux aînés en leur octroyant par exemple 2 ou 3 fois/an la gratuité. Cela pourrait être étendu à d'autres classes d'âge pour encourager les activités dans les villages (chasse aux œufs, St Nicolas...) » est abandonnée. Le problème n'est pas l'accessibilité aux locaux mais un problème de bénévoles.

Projet 3 : Favoriser les contacts et liens intergénérationnels :

- par exemple en créant des ponts entre le conseil communal des enfants et celui des aînés
- en organisant des excursions « grands-parents et petits-enfants »
- en favorisant les échanges de savoir, notamment via une aide pour les devoirs, pour l'apprentissage des enfants...
- en intégrant les aînés dans l'accueil extrascolaire, par exemple pour élargir les horaires
- en mettant en place un projet intergénérationnel autour d'une thématique précise, concrète, qui permette de relier les générations, de faire des liens, de mobiliser (ex. projet actuel entre les Niffeus et le CCE autour de la guerre 14-18)
- en laissant une place aux personnes âgées pour les services qu'ils peuvent rendre (voir la notion de « grand-mère/grand-père d'adoption »)

Ce qui existe déjà :

Le conseil communal des enfants intègre l'intergénérationnel dans ses projets.

L'ACRF a proposé de monter un projet intergénérationnel avec les enfants de l'accueil extrascolaire.

Des personnes âgées se sont jointes aux écoles pour aller visiter Dinant.

Les ateliers chants du Foyer des Jeunes et l'atelier théâtre du centre culturel favorisent l'intergénérationnel.

L'ACRF accueille 3 générations lors de certains ateliers.

Ailleurs : Maison des Générations à Ohey, Maison de l'Enfance, de la Famille et de la Parentalité de Ciney, les Bébé-Papote.

Le projet :

L'intergénérationnel est déjà bien développé à Havelange, il ne faut pas nécessairement créer d'activités spécifiques mais avoir le réflexe d'associer toutes les générations, notamment via « été solidaire ». Mais il faut prévoir une personne formée pour encadrer le groupe.

Il ne faut pas se limiter aux échanges enfants-seniors mais élargir aux échanges ado/seniors, adultes/seniors, jeunes seniors/seniors plus âgés.

Projet 4 : Pérenniser les différentes activités organisées dans les différents villages, souvent liées à l'implication de quelques bénévoles (ex. Barvaux)

Pour ce projet, qui sera traité dans le GT vie associative, sportive et culturelle, les participants sont invités à exprimer une idée novatrice pour relancer le bénévolat. Le résultat des discussions :

Il faut

- ne plus utiliser le terme bénévolat mais volontariat
- faire appel aux bénévoles pour des tâches précises et ponctuelles (et non pour s'engager au niveau de la gestion globale de l'association)
- laisser la liberté aux gens de choisir leur tâche et le temps qu'ils y consacrent, veiller à ce que ce ne soit pas une obligation trop lourde
- permettre aux bénévoles de trouver du plaisir dans leur investissement, que celui-ci soit gratifiant
- valoriser leur investissement par un retour, un échange de services (par exemple en organisant des conférences pour les remercier)

Les participants soulignent que c'est la notion d'engagement qui pose problème à l'heure actuelle.



Projet 5 : Promouvoir la solidarité de proximité

- **Susciter, promouvoir l'entraide entre les voisins qui se déplacent vers les grands centres (pour les courses notamment..)**
- **Organiser un accueil des nouveaux habitants plus personnalisé, par village**
- **Créer des équipes de bénévoles qui proposent des petits services dans les différents villages et luttent contre la solitude (ex. des jeunes seniors qui aident des plus anciens pour leurs courses, de petits travaux...)**
- **Eduquer, en commençant à l'école, à moins d'individualisme et plus d'entraide, à plus de communication verbale (directe)**

Les participants estiment que la solidarité de proximité diminue (notamment en raison de l'emploi du temps des personnes actives) mais que des actions spécifiques de l'extérieur sont inutiles pour la relancer. Le projet est donc abandonné sauf l'idée de mettre en place des cours d'éducation civique à l'école. Annick Duchesne signale que le personnel ALE peut effectuer de petits travaux chez les personnes.



Projet 6 : Décentralisation des services à la population

- **Décentraliser les commerces et services, actuellement trop concentrés à Havelange centre, par exemple en organisant des marchés dans les villages, en encourageant les ambulants, en aidant une association locale qui vendrait des produits courants.**

- Décentraliser également l'accueil extrascolaire et les stages vers d'autres villages de l'entité.
- Créer un service communal itinérant, ou « bus à services » qui circule de village en village, ou imaginer un système de service communal décentralisé.

Projet abandonné car jugé irréalisable (organisation d'un marché, service communal itinérant,...). De plus le préposé de l'administration communale se déplace déjà chez les personnes âgées pour les formalités liées aux cartes d'identité et des documents seront téléchargeables sur le nouveau site communal.



Idée de petite action : demander aux commerçants ambulants qui habitent la commune d'ouvrir quelques heures près de leur domicile (comme Ignace à Barsity).

Projet 7 : Evaluer les causes de l'échec du SEL (avant d'envisager d'en relancer un)

Pour poursuivre : Les participants confirment qu'il serait intéressant d'organiser une réunion d'évaluation avec les personnes ayant participé au SEL.



Projet 8 : Valoriser les logements inoccupés

Ce projet est abandonné car la commune est active dans ce domaine :

- Tous les logements sont identifiés
- Le processus de taxation est en cours
- Dans le courrier aux propriétaires de logements abandonnés et via le bulletin communal, la Commune promeut l'agence immobilière sociale².

Les participants signalent qu'il existe un problème de salubrité pour plusieurs bâtiments situés sur le territoire de la commune. Un arrêté d'inhabitabilité vient d'être pris par la Bourgmestre.



Projet 9 : Favoriser les habitations de plain-pied, 4 façades, dans un lotissement communal ou privé, éventuellement transmissibles à des jeunes ultérieurement

Le projet est abandonné car :

Suite à un contact avec le service urbanisme de la commune, il est confirmé que dans le cadre du règlement communal d'urbanisme, il n'est pas autorisé, dans la majorité des cas, de construire des habitations de plain-pied (sauf si des habitations plain-pied existent déjà dans le lotissement). En cas de réalisation de quartier dédié aux seniors, le risque de ghetto est grand.

² Il est possible d'obtenir des subsides pour réhabiliter un logement en cédant un mandat de gestion à l'AIS pour 9 ans. Le loyer obtenu est moindre que sur le marché locatif privé.

Projet 10 : Favoriser les habitats kangourous en donnant la possibilité d'ajouter une annexe, de transformer une dépendance en appartement...

Le projet :

Le groupe confirme que la demande existe sur le territoire mais il faut vérifier la compatibilité avec les normes de densification notamment (au niveau de la création de logement).

Projet 11 : Favoriser les habitats adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) en imposant un quota d'habitat adapté aux PMR dans les projets d'immeubles à appartements multiples (ex. imposer 1 appartement sur 6 adapté aux PMR)

Vérifier la faisabilité.

Projet 12 : Favoriser la création de résidences services de dimension humaine (5-6 appartements ou studios), dans des villages disposant déjà de services, en y ajoutant un concierge

Ce qui existe déjà :

L'asbl Automne.

Le projet :

Deux actions possibles :

- favoriser les habitats groupés en faisant se rencontrer des personnes âgées susceptibles d'être preneuses d'un projet de type Abbeyfield³, les accompagner, organiser une visite d'un habitat similaire,...
- créer une résidence service social

Pour poursuivre :

Organiser une visite d'un logement Abbeyfield.

6. Les suites de l'ODR

✓ **D'autres GT à venir dont:**

- ✓ GT « *Mobilité et sécurité routière* », « *Économie, agriculture et tourisme* », « *Vie associative, sportive et culturelle* ».

✓ **Appel à candidature** pour la mise en place de la nouvelle Commission Locale de Développement Rural (CLDR) en mai-juin 2014 :

- ✓ Il s'agira d'une Commission représentative de la population qui définira et finalisera le programme communal de développement rural (PCDR). C'est notamment elle qui

3

http://www.canalzoom.com/site/index.php?iddet=8930&quellePage=999&idcat=89&id_surf=&commentaire=&ajout

proposera au Conseil communal l'ordre de priorité des projets. Pour être candidat, il faut avoir plus de 18 ans, être intéressé par la vie de la commune et être prêt à venir à un minimum de 4 réunions par an en soirée (entre 4 et 8 réunions prévues durant la phase d'élaboration du PCDR).

- ✓ **Il est déjà possible de remplir le formulaire de candidature et de le renvoyer auprès de la FRW.**

- ✓ **Choix d'une action à mettre en œuvre dès maintenant :** Le Collège va reprendre l'ensemble des idées émises et fera une proposition.

Pour tout contact avec la FRW

Hervé Pirard

Tél : 083/660.777

E-mail : h.pirard@frw.be

Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Rue de Hiétine, 2 à 5370 Havelange

Tél : 083/660.770

Fax : 083/634.159

www.frw.be